Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260519-D2026_61-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-61

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mil vingt-six
Le 19 Mai
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 Mai 2026

PRÉSENTS : M. LOYER, Mme NEVES, M. GUENEGO, Mme GROGNO, MM. MAHE, ORJEBIN, Mme VIENNE CHAUMETTE, M. BERNIER, Mmes GUIHO, JEHANNO, BOCENO, MM. DAVID, REBELO, Mme NICOL, MM. ALONSO, MOESSARD, Mme LAUNAY, M. DANIEL, Mmes LEBEL, MICHAUD, ROBERT

ABSENTS EXCUSÉS : M. LE KERNEC

SECRÉTAIRE : Mme Sophie VIENNE CHAUMETTE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT – PST 2026 – PARKING LE VERGER

Vu le Programme de solidarité territoriale (PST) du Conseil départemental pour 2026 ;
Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant la délégation d'attributions consentie au maire ;
Vu le Budget primitif 2026 ;
Considérant le projet d'aménagement d'un parking public « Le verger » situé Venelle de Beaufort ;
Considérant qu'il convient de démarrer les travaux après le 1er juillet pour être éligible au PST 2026 ;

Ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 72 100,00 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du PST à hauteur de 25 % ; soit une subvention PST 2026 estimée à 18 025,00 € HT.

Monsieur le maire présente le plan de financement du projet de parking Le verger, comme suit :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Aménagements parking Le verger	72 100,00 €	Département – PST 2026	18 025,00 €	25 %
		Autofinancement	54 075,00 €	75 %
TOTAL	**72 100,00 €**	**TOTAL**	**72 100,00 €**	**100 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Approuve** le plan de financement exposé ci-dessus
- **Sollicite** une subvention du Département au titre du PST 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document en vue de l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON